

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 92.00.430.001.1 DU 7 AOUT 1992

## Mesureurs turbines FAURE HERMAN modèles HELIFLU, TZN, TCB et TA, pour liquides autres que l'eau

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-145 DU 18 FEVRIER 1972 RELATIF AUX ENSEMBLES DE MESURAGE A COMPTEUR TURBINE DESTINES A DETERMINER LE VOLUME DES LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

### FABRICANT

FAURE HERMAN, 8, rue de la Croix-Martre,  
91120 Palaiseau.

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèles :

- n° 89.1.01.430.9.3 du 10 juillet 1989 (1),
- n° 91.00.430.001.2 du 13 mai 1991 (2),
- n° 91.00.430.002.2 du 5 septembre 1991 (3),
- n° 89.1.01.434.1.3 du 5 décembre 1989 (4),
- n° 88.1.01.432.1.3 du 28 juin 1988 (5),
- n° 86.1.01.432.1.3 du 8 décembre 1986 (6),
- n° 83.1.01.432.1.3 du 5 décembre 1983 (7),
- n° 82.1.01.432.1.3 du 8 septembre 1982 (8),
- n° 82.1.02.432.1.3 du 8 septembre 1982 (9),
- n° 82.1.01.436.4.3 du 31 août 1982 (10).

(1) *Revue de Métrologie*, août 1989, page 965.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1991, page 443.

(3) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 901.

(4) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1461.

(5) *Revue de Métrologie*, juillet 1988, page 721.

(6) *Revue de Métrologie*, janvier 1987, page 57.

(7) *Revue de Métrologie*, décembre 1983, page 881.

(8) *Revue de Métrologie*, septembre 1982, page 819.

(9) *Revue de Métrologie*, septembre 1982, page 813.

(10) *Revue de Métrologie*, août 1982, page 750.

### CARACTERISTIQUES

Les mesureurs turbines FAURE HERMAN modèles HELIFLU, TZN, TCB et TA pour liquides autres que l'eau, faisant l'objet de la présente décision, diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par le dispositif de scellement.

Le dispositif de scellement utilise une coupelle cylindrique porte-plomb mise sur place dans l'un des logements de tête de vis usinés sur le couvercle du puits de bobine.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires prévues par les décisions précitées ne sont pas modifiées.

### VALIDITE

La limite de validité des décisions précitées est inchangée.

### ANNEXE

Schéma n° 5764.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5764

MESUREURS TURBINES FAURE HERMAN HELIFLU, TZN, TCB ET TA, POUR LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU

Dispositif de scellement

